

DOSSIER DE PRESSE

NON au mandat d'arrêt **EUROPÉEN**



**ESKUBIDE POLITIKO
ETA ZIBILEN ALDE**

LE MANDAT D'ARRET EUROPEEN

Le mandat d'arrêt européen est une décision de justice prise par un État de l'Union européenne. Par ce biais, l'État demande à un autre État de l'Union européenne d'arrêter et de lui remettre une personne contre laquelle un mandat d'arrêt a été émis ou qui doit effectuer une condamnation. Le mandat d'arrêt européen a été créé le 13 juin 2002 par une décision du Conseil de l'Union Européenne.

Les gouvernements, sur pression du gouvernement Aznar, ont utilisé les événements du 11 septembre pour accélérer l'adoption du mandat d'arrêt européen en effaçant la procédure d'extradition traditionnelle et en réduisant les droits de la défense de la personne concernée par celui-ci. L'État français a intégré le mandat d'arrêt européen dans sa législation par le biais de la loi "Perben II" du 9 mars 2004.

Les principaux changements:

- Le contrôle effectué par la justice de l'État dans lequel se trouve la personne demandée est très restreint.
- Le fait de donner suite ou non au mandat d'arrêt européen émis est de la seule décision du procureur et est donc une décision politique.
- Contrairement à la procédure d'extradition, cette procédure permet la remise d'une personne de nationalité française.
- Le double contrôle du Conseil d'État disparaît.
- La procédure est accélérée (90 jours au maximum si cela va jusqu'à la Cour de cassation).
- Le principe de la double incrimination disparaît.
- L'interdiction de remettre une personne pour des motifs politiques disparaît.
- Cette procédure a un effet rétroactif: une personne peut être demandée pour des faits postérieurs au 1er novembre 1993.

LE CAS D'AUORE MARTIN

Par sa décision du 16 décembre 2010, la Cour de cassation permet de laisser Aurore Martin entre les mains de la justice espagnole. Cette décision nous montre que cette procédure judiciaire est tout ce qu'il y a de plus politique.

Aurore Martin est inquiétée par la justice espagnole pour être membre de Batasuna, membre d'un parti politique interdit dans l'État espagnol mais légal dans l'État français. Dans les faits, concrètement, Aurore Martin est accusée d'avoir écrit des articles d'opinion et d'avoir participé à des réunions et des conférences de presse en Pays Basque nord et sud. La Cour d'appel de Pau a exclu les faits qui se sont déroulés en Pays Basque nord, dans l'État français.

Ainsi des actions sont considérées comme la base fondamentale de tout engagement politique si elles ont été effectuées dans l'État français mais comme l'expression d'un soutien à une organisation terroriste si elles se sont déroulées dans l'État espagnol.

Cette différenciation est permise par le mandat d'arrêt européen. En fin de compte, le mandat d'arrêt européen n'unifie pas le droit au sein de l'Union européenne. Au contraire, il permet d'étendre à toute l'Union les procédures d'exception et lois restreignant les

libertés propres à chaque État.

Le déroulement de l'affaire met en évidence l'arbitraire et le caractère exclusivement procédural du mandat d'arrêt européen. Aurore Martin a eu à son encontre deux mandats d'arrêt européens. Le premier contenait la même demande et a été refusé par la Cour d'appel de Pau le 8 juin 2010 aux motifs que le mandat était insuffisamment motivé et que les motifs étaient incompréhensibles. Pour le deuxième, l'Audience nationale espagnole a été plus précise en indiquant les faits précis pour lesquels Aurore Martin est inculpée. Le 23 novembre 2010, la Cour d'appel de Pau, confirmée par la Cour de cassation, a accepté la remise aux autorités espagnoles aux motifs que la procédure avait été respectée. Cette décision est un précédent important: c'est la première fois que l'État français autorise la remise d'un de ses ressortissant-e-s à l'État espagnol pour des motifs politiques.

Par contre, ce n'est pas la première fois qu'un mandat d'arrêt européen à l'encontre d'un basque est accepté. Ces dernières années, les mandats d'arrêt européens à l'encontre de réfugié-e-s politiques venus en Pays Basque nord se sont multipliés, c'est une procédure qui est devenue ordinaire (treize en 2010).

L'État français, par cette procédure, cautionne les procédés de l'Audience nationale espagnole: interdictions, illégalisations, menaces, arrestations, incommunications et torture...

Les tribunaux d'exception pratiquent l'impensable, en bafouant tous les droits. Cette situation a été, à maintes reprises, dénoncée par des organisations internationales (Amnesty International, ONU, Human Rights Watch).

SITUATION NOUVELLE

L'acceptation du mandat d'arrêt européen à l'encontre d'Aurore Martin nous place dans une situation nouvelle. Une porte s'est dangereusement ouverte, dangereuse pour les militant-e-s basques mais également pour n'importe quel militant-e politique ou syndicaliste.

L'Etat français a franchi le pas en acceptant la remise d'une militante de nationalité française permettant ainsi que tous les militant-e-s du Pays Basque nord apparaissant dans des dossiers traités à Madrid soient inquiété-e-s, et, à plus long terme, la société en général.

LE COLLECTIF CONTRE LE MANDAT D'ARRET EUROPEEN

De nombreuses voix se sont faites entendre pour dénoncer cette situation, les mobilisations se sont multipliées et un collectif s'est monté, composé pour l'heure d'Abertzalen Batasuna, Anai artea, Askatasuna, Batasuna, CDDHPB, LAB, NPA, Segi et Solidaires.

Les objectifs du collectif:

- Mettre en évidence les atteintes aux droits civils et politiques (droit à l'organisation, à l'expression, de réunion, et d'opinion) que créent le mandat d'arrêt européen et activer la dynamique à son encontre.
- Les mandats d'arrêt européens émis à l'encontre des basques le sont par l'Audience nationale espagnole. C'est cette dernière qui a mis en marche la stratégie

d'illégalisation qui permet d'instrumentaliser la torture qui est quasi systématiquement pratiquée lors des arrestations. Le mandat d'arrêt européen cache cette réalité. Le collectif a pris l'engagement de mettre en évidence les pratiques de cette juridiction et de mener campagne pour l'abrogation du mandat d'arrêt européen.

- Défendre l'existence de tout projet politique, les droits fondamentaux attachés à toute organisation politique (liberté d'association, de réunion et d'expression).
- Soutenir tout-e militant-e risquant d'être concerné-e par un mandat d'arrêt européen.
- Contacter tous les acteurs sociaux et politiques, diffuser cette lecture dans la société et rendre inefficaces toutes les mesures bafouant les droits fondamentaux.

Ces derniers mois, le collectif contre le mandat d'arrêt européen a impulsé un certain nombre d'actions et de contacts.

Avec l'action de cette semaine, le collectif renouvelle son opposition et exprime sa crainte face à la situation que vivent ces jeunes qui sont parmi nous.

SITUATION DE CES JEUNES

Sur ces huit jeunes, l'une est sous le coup d'un mandat d'arrêt européen et les sept autres risquent fortement d'être dans la même situation. Il y a de cela quatre mois, ils et elles ont dû fuir de la scène politique publique. Cette semaine, en plus de dénoncer leur situation, ils et elles souhaitent renouveler leur engagement politique.

Les huit sont des militant-e-s de Segi, organisation de la jeunesse de la gauche abertzale, créée en 2001 à Pampelune. L'organisation de la jeunesse basque a eu depuis toujours une trajectoire difficile parce qu'elle est une des cibles de la stratégie répressive des Etats français et espagnol. En avril 2000, elle a pris une ampleur sur l'ensemble du Pays Basque quand les organisations Jarrai et Gazteriak ont donné naissance à l'organisation Haika à Cambo.

Mais le 6 mars 2001, l'Etat espagnol a mené une opération policière contre Haika qui a abouti à l'arrestation et l'incarcération de 21 jeunes. Deux mois plus tard, il prononçait l'illégalisation de l'organisation.

En réaction, un certain nombre de jeunes ont créé l'organisation Segi qui regroupe les jeunes qui luttent en faveur de l'indépendance et du socialisme. Concrètement Segi lutte contre le capitalisme, en faveur d'un système éducatif plus juste, en faveur d'un Pays Basque féministe, revendique le droit au logement...Son objectif général est de créer des alternatives avec la jeunesse.

Les attaques des Etats français et espagnol n'ont pas cessé. Depuis 2007 plus de 200 jeunes ont été arrêtés. Dernièrement, les épisodes répressifs se sont accrus, en un an et demi, la structure nationale de Segi a connu trois rafles importantes:

- le 24 novembre 2009, 34 jeunes sont arrêtés et placés en garde à vue en état d'incommunication pour leurs supposés liens avec Segi, la majorité a dénoncé avoir subi des tortures et a été incarcérée. Quelques jours plus tard, quelques jeunes qu'ils n'avaient pas trouvés lors de cette rafle se sont présentés d'eux-mêmes à l'Audience nationale espagnole. Parmi eux, Ainara Bakedano, porte-parole des Jeunes Indépendantistes en Navarre. Alors qu'elle se rendait à l'Audience nationale, elle a été arrêtée à la porte du tribunal et placée en garde à vue en état d'incommunication. Le lendemain, quand elle a été présentée au juge, elle a dénoncé avoir subi des tortures. D'autres, par peur des tortures mais surtout par volonté de continuer leur militance

politique sont venu-e-s en Pays Basque nord en ayant une vie et une militance publique. Ils ont été remis à l'Etat espagnol après que l'Etat français ait accepté les mandats d'arrêt européens.

C'est en Italie, la même année, que trois jeunes décident de mener une action dans le but de revendiquer leur travail politique. Ils ont été arrêtés puis la procédure du MAE a été activé. Il faut savoir que dans un premier temps le MAE a été refusé puis accepté.

- Le 22 octobre 2010, ce sont 14 jeunes qui sont arrêtés et placés en garde à vue en état d'incommunication pour leurs liens supposés avec Segi. Tous ont dénoncé avoir subi des tortures. Dans cette opération, huit jeunes n'ont pas été trouvés chez eux. Ce sont ceux qui cette semaine se trouvent avec nous. Ils et elles sont là pour dénoncer l'attitude des Etats français et espagnol et pour lutter en faveur de leurs droits.
- Le 16 décembre 2010, huit jeunes ont été arrêtés, parmi eux deux avocats, accusés d'être des membres de Segi et de conseiller juridiquement Segi, les six jeunes ont dénoncé avoir subi des tortures.

Les illégalisations de Segi et d'autres organisations comme Askatasuna, Batasuna... laissent carte blanche à l'Etat espagnol de condamner une activité politique. Ce ne sont pas des actions qu'ils jugent mais des idées. Il est suffisant d'être membre d'une de ces organisations pour être torturé-e et incarcéré-e.

Dans quasiment tous les cas où l'Audience nationale ordonne des arrestations, la torture est utilisée. Les procès pour condamner ces militants se basent sur les déclarations obtenues sous la torture. Torture exercée pendant ces cinq jours dits d'incommunication avant de passer devant le juge.

Avec ces déclarations obtenues sous la torture, l'Etat espagnol a ainsi établi une liste noire. A ce jour plus d'une centaine de jeunes y sont inscrits, qui vivent dans la crainte d'être arrêtés à tout moment.

Dans cette situation, certains jeunes avaient fait le choix, en 2009, de se présenter à l'Audience nationale. Mais sur les marches de l'Audience ils s'étaient faits arrêter et torturer. C'est aussi pour cela que ces huit jeunes ont écarté cette idée en privilégiant leur sécurité physique et morale.

A travers les décennies des milliers de militants ont été torturés... Des milliers d'hommes et femmes, des milliers de témoignages... Vous en trouverez quelques uns ci-dessous.

OIHANA LOPEZ CESTAU

Dans la nuit, vers minuit, ils ont sonné à la porte, plusieurs fois. Puis, des coups violents. POLICE. Tout d'un coup, 10 personnes investirent la maison, et ils me dirent que j'étais en état d'arrestation et que commençait la période d'incommunication, ils me lurent mes droits, et puis ils fouillèrent la maison pendant environ 4h et demi.

Ils me sortirent menottée, sans avoir l'occasion ou presque de saluer mes proches. La tête baissée, ils me firent entrer dans une voiture et nous partîmes, pour où ? Je ne sais pas. Durant le voyage, ils commencèrent à faire des commentaires, pour me faire mal, pour me rabaisser : "tu ne dois pas être si importante, personne ne t'aime, quand nous avons arrêté un tel, il y avait beaucoup de monde, tout le monde se fout de toi...".

Ils me firent entrer dans une cellule, la lumière éteinte. Après m'avoir fouillée, ils me sortirent et me dirent qu'ils m'emmenaient à Madrid. Les mains attachées, un masque noir sur les yeux, ils me firent entrer dans une voiture, la tête entre les jambes.

Le voyage dura environ 5 heures, très long. Ils m'interrogeaient sans cesse : si j'étais membre de Segi, depuis quand et avec qui j'étais en relation, qu'est-ce que je faisais... Ils me dirent qu'ils m'avaient suivie depuis longtemps, et qu'ils avaient des informations sur moi. Si je ne répondais pas, ils me frappaient la tête et ils me menaçaient : "Tu m'écoutes ? Je te parle. On ne t'a pas dit que c'était mal de ne pas répondre aux questions ? Pauvre Fille, répond bordel! On va te présenter le chef, il n'est pas aussi gentil que nous...C'est toi qui choisis ! Soit passer 5 jours tranquille, en te reposant ou souffrir. Tu crois que tu vas supporter ? Assied-toi bien, ne bouge pas, ne t'appuie pas!..." A travers leur dialogue, ils me firent comprendre que d'autres personnes avaient été arrêtées. Ils parlaient à propos des différentes tortures, en me demandant si je connaissais. "la baignoire", " le sac"... Ils disaient qu'ils allaient s'arrêter dans un endroit désert, et qu'ils allaient me faire disparaître. On s'arrêta dans une aire de repos. Alors un autre homme vint et me dit qu'il était le chef : "Comment ça va ? Tu t'es bien comportée ? Les autres ont commencé à parler..." et il me passait les mains sur tout le corps alors qu'il me parlait.

En arrivant à Madrid, "les gentils" policiers me dirent de bien penser ce qu'ils avaient dit, que c'était à moi de choisir, et que je serais la responsable de ce qu'il allait se passer durant les 5 jours. De toutes les façons, quoiqu'il se passe, ils savaient que j'allais dénoncer des tortures, comme le disait le soi-disant manuel. Moi je leur répondis que c'était mon droit de ne pas déclarer, et que je ne voulais pas répondre aux questions.

Ils m'emmenèrent à la cellule. J'avais déjà très mal au cou, mais ils m'obligeaient à

marcher la tête baissée. Ils me redirent que j'étais en garde-à-vue; que j'avais refusé l'Habeas Corpus, et que j'allais rester 48 heures de plus. Soit 5 jours entiers. La lumière de la cellule était allumée en permanence et j'avais mal aux yeux.

Alors que j'étais dans la cellule, je sentis la tension monter, en raison des bruits que j'entendais au dehors : au dessus de moi, des chaises ou des tables étaient traînées, les portes claquaient, ils les ouvraient et les fermaient en permanence...L'attente a été longue...Je ne savais pas s'ils allaient me laisser les 5 jours dans cette cellule, quand allaient commencer les interrogatoires. Une situation à devenir fou.

Ils me sortirent 4 fois pour interrogatoire :

Le premier fut le vendredi après-midi. Ils m'emmenèrent dans une petite salle, les yeux bandés, et ils commencèrent à me questionner. Une femme et un homme. À la voix, c'étaient les mêmes que ceux de la voiture. Ils me mirent contre le mur. Ils me racontèrent des histoires à propos de ma famille : le mec me dit qu'il avait couché avec ma mère, qu'ils nous trompaient, qu'ils avaient viré mon père de son boulot, qu'il avait aussi attrapé ma sœur, que mon copain avait eu un accident de voiture, puis que ma mère était morte... Les questions étaient les mêmes que pendant le voyage : "Tu es membre de Segi ? Depuis quand ? Qui t'a recrutée ? Tu connais?". Je ne répondais pas et ils m'obligèrent à faire des exercices physiques : en haut-en bas, en haut-en bas...Ils m'obligèrent à faire des flexions, et ils voulaient que je réponde, sinon ils allaient me taper la tête contre le mur. Ils me menaçaient. Ils me dirent que si je disais ce qu'ils voulaient entendre, ils me laisseraient tranquille.

Je faisais des efforts pour ne pas tomber au sol, parfois j'avais des vertiges, mais ils m'obligeaient à continuer, de plus en plus vite, ils me frappaient et me tiraient les cheveux... A un moment donné, un autre homme est apparu. Il m'attrapa très fort par le cou, et me plaqua contre le mur, et avec une voix effrayante il me dit que je devais parler. Il partit et les flexions recommencèrent, moi j'étais en sueur et j'étais très fatiguée. Ils m'obligèrent aussi à rester dans des positions inconfortables : la tête contre le mur, me cogner le front, les mains sur les fesses, les jambes écartées, très en arrière. Je n'en pouvais plus et je tombais au sol, mais ils m'obligèrent encore et encore. "Tu ne crois pas que tu vas t'en tirer comme cela, ça s'est rien, tu vas voir...".

Le samedi, j'ai eu 3 sessions d'interrogatoires. Une le matin, et deux l'après-midi, dans la même petite salle, mais ces fois-là il y avait 5 filles. Tout l'espace était rempli, l'ambiance était lourde, beaucoup de mouvement, les gens ne cessaient d'entrer et de sortir. Cette fois-là aussi, les exercices physiques se sont succédés : des flexions, les bras croisés ou les mains à la taille...Toutes me posaient des questions, toutes criaient ou

m'insultaient, elles me menaçaient... Si je ne disais pas que j'étais membre de Segi, ils m'accuseraient d'être membre d'ETA, et donc au lieu de faire 8 à 10 ans, j'allais en prendre pour 14. Par contre, si je collaborais, elles feraient en sorte que ma condamnation soit réduite. Et pendant tout ce temps, elles me demandaient de me mettre dans des positions bien concrètes : accroupie, courbée et les bras croisés, ou sur une jambe les bras levés en maintenant l'équilibre, faire des flexions les jambes et les bras tendus (et elles me mettaient une chaise du côté de mes fesses). Lorsque je n'en pouvais plus et que je tombais, elles me frappaient; aussi lorsque je ne répondais pas comme elles le voulaient, surtout sur la tête.

J'avais toujours les yeux bandés par un masque noir. Dans tous les exercices, elles "m'aidaient", en me tirant pas les oreilles, ou en me mettant une bourse sur la tête, la serrant bien fort, elles m'obligeaient à monter et descendre... Elles m'obligèrent à rester les pantalons descendus jusqu'aux chevilles ou encore torse nu, elles me jetaient de l'eau froide sur tout le corps, elles me tordaient les mamelons, me tiraient les cheveux...

Dans la pièce à côté de la mienne, j'entendais une autre personne, le souffle court, qui souffrait, qui pleurait... un homme hurlait... Elles me dirent que les autres m'avaient dénoncée, qu'il valait mieux que je dise quelque chose, si je ne voulais pas que cet homme vienne me voir. Elles me dirent que les garçons allaient venir me voir, qu'elles allaient me laisser avec eux, et qu'ils allaient me violer. Tout d'un coup, l'homme vint, il me caressa les seins, il me frappa fort sur le foie avec sa main, et me gifla avec ses deux bras, j'étais totalement désorientée. C'était un avertissement. Après les filles continuèrent à m'interroger, et à me mettre la pression. Elles me disaient qu'il fallait que je les remercie, qu'elles m'entraînaient : "ça, ce ne sont pas des tortures".

Les sessions duraient entre 2 et 3 heures d'après mes calculs, ils m'amenaient de la cellule à la petite pièce, et j'avais entre 20 et 30 minutes de repos. À la fin je ne pouvais même plus marcher normalement, j'étais épuisée, tous les muscles de mes jambes me faisaient mal, et j'eus beaucoup de mal pour bouger les jours suivants. J'avais également quelques bleus sur le corps. J'ai perdu beaucoup de cheveux, et si les courbatures sont parties, j'ai encore très mal au genou gauche.

J'ai dénoncé au médecin légiste le traitement que je subissais, et lui il a écrit un rapport.

Je n'ai pas fait de déclaration policière et je n'ai rien signé non plus. J'ai dénoncé devant le juge le traitement subi; je n'ai pas signé non plus de déclaration judiciaire.

IMANOL BERISTAIN GUTIERREZ

Moment de l'arrestation: Vers 2h15 du matin, alors que j'étais seul dans une rue d'Algorta, trois agents de la Police Nationale sont venus en courant vers moi, ils ont dit mon nom, m'ont montré une plaque et m'ont pris par le bras. Alors qu'ils m'emmenaient vers la voiture, j'ai vu des gens que je connaissais et j'ai commencé à crier. Les policiers se sont énervés et m'ont jeté par terre à coups de poing à la tête et au visage. Quand j'étais à terre, ils m'ont donné des coups de poing et de pied à la tête tout en criant et en me menaçant.

Dans la voiture, avant de partir vers le commissariat de Bilbao, alors que nous étions à l'arrêt, ils m'ont menacé et m'ont donné des coups à la tête. Le sang me coulait du sourcil en conséquence des coups, et l'un d'eux m'a crié que je les verrais vraiment fâchés si je salissais la voiture.

Ils m'ont attaché les menottes derrière le dos et m'ont obligé à mettre la tête entre mes jambes. Nous sommes allés à toute vitesse au commissariat d'Indautxu à Bilbao. Là-bas, un type qui disait être médecin m'a fait entrer dans une salle qui ressemblait à un cabinet médical et m'a soigné le sourcil.

Ils m'ont emmené du commissariat à notre maison de Barrika. Ils ont cassé la porte. Un secrétaire judiciaire m'a dit que j'étais sous le régime de la mise au secret et il m'a montré un mandat qu'ils avaient pour perquisitionner la maison. Ils ont tout retourné pendant 3 heures. Au début j'étais attaché dans le dos, mais quand ils se sont rendus compte que mes mains enflaient, ils ont passé les menottes devant. J'ai été traité correctement pendant la fouille.

De la maison, nous sommes allés à l'association culturelle Branka. Ils m'ont montré le mandat et ont pris comme témoins les deux premières personnes qui sont passées dans la rue. La fouille a duré environ trois heures. Là aussi le traitement a été correct.

Vers 10h30, nous avons repris le chemin du commissariat de Bilbao. Au rond-point d'Erromo, ils m'ont dit que c'était mon tour et ils m'ont masqué les yeux. Les menaces ont commencé dans la voiture.

Au commissariat d'Indautxu, ils me bougeaient sans arrêt. D'abord dans une petite pièce, puis devant le médecin du Tribunal, puis de nouveau dans la petite pièce, puis en bas avec la police scientifique. Là ils m'ont dit qu'ils devaient me prendre mon ADN. Ils m'ont mis un petit bâton dans la bouche et j'ai rejeté la tête en arrière. Je n'ai pas signé l'autorisation. Ensuite, ils m'ont photographié et pris mes empreintes digitales.

C'est vers midi que le cauchemar de ce noir voyage a commencé. J'avais toujours les yeux bandés. Ils m'ont fait asseoir sur une chaise tournée vers une armoire. J'étais entouré de 5 ou 6 policiers. L'un avait pris la direction de l'interrogatoire, ils m'ont menacé, frappé sur la tête avec la main ouverte, ils cognaient sur l'armoire, ils me levaient en me tenant par le cou jusqu'à ce que j'étouffe. Je ne sais pas combien de temps je suis resté sans respirer, j'avais perdu la notion du temps. A demi-conscient, j'avais la sensation d'être endormi ou en train de crier, j'étais trempé de sueur. Je leur ai dit que je voulais desserrer ma veste de survêtement et aller aux toilettes. Il était 14h12. Ils m'ont emmené aux toilettes et m'ont laissé un instant dans la petite salle. Un policier est entré et m'a dit que nous allions prendre la route pour Madrid. En bas des escaliers, un policier m'a dit "bon salut Imanol, comporte-toi bien hein?". C'était celui qui m'avait empêché de respirer

20 minutes plus tôt. Je me rappelle, ou me rappelais, très bien la voix et les chaussures de chacun d'entre eux. Nous sommes partis à 15h.

Pendant tout le voyage vers Madrid, j'avais les yeux bandés, les menottes attachées devant et le dos sur le dossier du siège. Ils ne me laissaient pas dormir, mais je me suis mis à somnoler sans m'en rendre compte. Celui qui était à côté de moi faisait des bruits ou me donnait des petits coups: "ne t'endors pas Imanol, on est tous fatigués". J'étais épuisé. Plus ou moins à mi-chemin, nous avons fait un arrêt et c'est un autre agent qui s'est assis à côté de moi. Pendant cet arrêt, ils m'ont donné une barre et une bouteille d'eau. Quand nous sommes repartis, le policier qui était à côté de moi s'est mis hors de lui quand j'ai refusé de répondre à ses questions en disant que je n'avais pas envie de parler. Il m'a donné des coups énormes, sur la tête, le cou, le visage, sans arrêt. Il me menaçait, il criait qu'il allait ouvrir la porte. Il criait au chauffeur de s'arrêter, qu'il allait falloir changer de voiture car il allait me jeter par accident. Il criait qu'il n'avait jamais touché une personne arrêtée. Les menaces et les humiliations étaient incessantes. Nous nous sommes arrêtés et avons changé de voiture. Nous sommes repartis et le voyage a été tranquille jusqu'à notre arrivée à 19h15 au commissariat de Canillas à Madrid.

Là-bas, dans la première salle après la porte d'entrée, ils m'ont mis face à un mur. Ils m'ont enlevé les menottes et m'ont fouillé. Ils m'ont fait enlever ma montre et mes boucles d'oreille et deux policiers en uniforme vers ce qui serait mon cachot pendant les quatre jours suivants. Lors de toutes les entrées et les sorties de ce cachot, je devais baisser la tête. La lumière est restée allumée 24 h / 24.

Les journées au commissariat: La première nuit a été assez tranquille et j'ai réussi à dormir un peu. A partir du deuxième jour, le soir je crois, les tortures autant physiques que psychologiques ont commencé en même temps que les interrogatoires.

A peine entré dans la salle de torture, je me suis rendu compte qu'il y avait 6 ou 7 policiers. Il s'agissait des mêmes agents qui avaient fait les fouilles et le voyage vers Madrid. Ils m'ont donné un gros coup sur la tête avec la main ouverte et m'ont ordonné de me déshabiller. J'étais mort de peur, ils m'ont poussé d'un côté à l'autre de la pièce, la tête baissée et le corps replié. Je me suis rendu compte que j'étais en train d'uriner sur moi. Je ne contrôlais plus mon corps. Ils m'ont déshabillé de force et m'ont pris par le cou pour me jeter par terre. Ils touchaient l'urine avec ma tête et me crier que j'allais devoir la lécher. Ils m'ont aussi insulté et je me suis rendu compte que la situation s'aggravait. Celui qui posait les questions au début était cagoulé. En revanche, des coups, ils m'en ont tous donné. Ils me répétaient sans cesse que je ne devais pas lever la tête. Quand je ne répondais pas ou que la réponse ne leur plaisait pas, ils me donnaient des coups terribles. Presque tous sur la tête. Avec le coude, le pied et surtout la main ouverte. Ils me tiraient par les cheveux et par les testicules aussi, sans arrêt. Tout cela à quatre pattes, à genoux et sur le front. Ils m'obligeaient à rester dans différentes positions, jusqu'à ce que je tombe par terre. Ils me traînaient aussi d'un côté à l'autre de la pièce. Quand j'étais à quatre pattes, un policier appuyait sur mes jambes pendant de longs moments. Quand je me levais, je n'arrivais pas à marcher. J'ai eu mal au pied droit pendant deux jours. En même temps, quand j'étais à quatre pattes, ils m'attrapaient par les testicules et me les frottaient avec un sac. Ensuite ils me mettaient le sac sur le nez, pour que je sente l'odeur et pour que j'étouffe. Ils m'ont mis le sac sur la tête, encore et encore, jusqu'à en déchirer quatre. J'essayais de les déchirer avec les dents quand j'avais la sensation d'étouffer. Alors, deux policiers me serraient très fort le nez et la bouche avec leurs mains.

Je ne sais pas combien de temps je suis resté dans chaque position, ni combien les

interrogatoires ont duré, ils me paraissaient interminables. Il est très difficile d'exprimer ce que l'on ressent dans de tels moments. La peur, la rage, la haine, l'impuissance, la solitude... devant ces bêtes. J'entendais qu'ils torturaient un autre jeune à côté. Dans la pièce, ils faisaient des bruits qu'ils voulaient effrayants. Des coups de pieds et des claques sur la table, ils fermaient et ouvraient la porte, ils jetaient une chaise contre le mur...

Les menaces étaient le pain quotidien. Surtout contre ma compagne. Ils me parlaient de sa grossesse. Ils me disaient qu'ils allaient l'amener et la prendre par la cul. Ils criaient qu'ils allaient goûter ses seins pleins de lait. À chaque moment je me sentais totalement humilié. Ils disaient que quand ils avaient arrêté mon frère Iker, il avait ma carte d'identité sur lui et qu'ils allaient l'accuser d'avoir aidé ETA.

Le dimanche matin, je crois, nous avons commencé à préparer ma déposition. J'avais pris ma décision, je ne supportais plus le traitement, les menaces et la situation en général et ils allaient m'obliger à m'auto-inculper. Nous avons fait la déposition officielle avec un avocat commis d'office, le lundi midi je crois. Lors de cette déclaration aussi je fais de la reconnaissance de photos. Ils m'ont montré environ 160 photos.

Je me suis alors rendu compte que tout était fini. Ils avaient obtenu ma déposition et mon auto-inculpation et ils ne m'ont plus ressorti jusqu'au départ pour l'Audience Nationale le lendemain matin.

J'ai vu deux médecins légistes pendant ces cinq jours. Ils nous sortaient toutes les 12 heures environ. Je crois qu'il notait ce que je lui disais et il m'a examiné le premier jour. Quand il m'interrogeait sur le traitement que je recevais, je ne lui ai rien dit de peur que les conséquences ne soient encore pires.

À l'Audience Nationale, j'ai refusé de déclarer. Sachant qu'il s'agissait des derniers moments de ma garde-à-vue, j'ai déposé ma plainte devant le juge. Je savais que la souffrance était finie. Pourtant, j'avais peur d'être remis en liberté et que tout cela recommence. Je me disais que je serais plus tranquille en prison.

IKOITZ ARRESE OTEGI

Ils sont entrés chez moi vers 3h30 du matin. Ils m'ont aussitôt placé contre le mur et mis les menottes assez serrées. En tout, une quinzaine d'agents de la Police Nationale et un secrétaire judiciaire sont entrés. Ils m'ont montré le mandat d'arrêt, m'ont lu mes droits et m'ont dit que j'étais sous le régime de la mise au secret. Ils ont ensuite commencé à perquisitionner la maison.

Une femme policier donnait les ordres et un homme me posait des questions. L'attitude de ces deux-là a été correcte avec moi. D'autres profitaient de moments où le secrétaire judiciaire n'était pas là pour me menacer, ils me parlaient de ce qui allait se passer pendant les cinq jours à venir : « tu sais comment ça marche tout ça, c'est le meilleur qui vient maintenant... ». Vers 7h30 ils m'ont autorisé à saluer mes parents et ils m'ont emmené.

Nous sommes montés dans une voiture et les questions ont aussitôt commencé. En entrant dans le commissariat d'Indautxo j'ai un peu relevé la tête et un policier m'a donné une gifle au visage en me disant : « c'est comme ça que ça marche, tu regardes par terre ! ». Ils m'ont fait entrer dans une pièce. Les policiers qui étaient avec moi jusque là sont sortis et 3 nouveaux agents sont entrés, appelés paraît-il « le groupe pitbull ». Ils m'ont dit qu'ils seraient avec moi pendant le voyage et les 5 jours et de bien me comporter.

Les policiers entraient et sortaient, chacun leur tour. Ils m'avaient assis contre le mur et me posaient des questions sans arrêt. Ils me menaçaient en parlant des 5 jours à venir et se moquaient de moi. Ils me parlaient de tout près, mettant leur front contre mon visage.

À un moment, l'un d'eux a pris dans une boîte un cadre avec la photo de Josu Muguruza* et a demandé à un autre s'il allait me le casser sur la tête. C'est là qu'ils ont commencé à me frapper. Ils me levaient de mon siège et me jetaient contre le mur, ils m'ont fait ça plusieurs fois. En même temps, ils continuaient à me poser des questions.

À un moment, ils m'ont descendu et deux médecins accrédités m'ont examiné. Vers 13h, ils m'ont mis dans une voiture pour partir vers Madrid.

Trois policiers sont entrés dans la voiture. Celui qui était à côté de moi et la copilote faisaient partie de ceux qui étaient chez moi. Ils m'ont menotté devant et m'ont mis une cagoule en laine, ils ont commencé les questions aussitôt que nous sommes partis. Pendant le voyage, ils m'ont constamment empêché de dormir en me donnant des petits coups sur les cuisses et en me posant des questions tout le temps. Soudain, le chauffeur m'a pris par la jambe et m'a demandé en criant violemment si je voulais qu'il arrête la voiture pour que je réponde autrement. Les deux autres continuaient de me poser des questions. Les questions portaient sur un peu tous les sujets.

Une fois à Canillas, ils m'ont emmené dans une cellule. Je me suis rendu compte qu'ils avaient mis d'autres camarades dans les cellules autour.

Cet après-midi là, j'ai vu le médecin légiste. Il ne s'est pas présenté mais il était sympa. Les policiers ne sont jamais entrés dans cette salle. Finalement, ils m'ont ramené à la cellule. Cette nuit là a été tranquille. J'ai mangé des lentilles qu'ils m'avaient apportées et j'ai dormi.

Je ne me souviens pas bien des jours et des heures, j'avais perdu toute notion du temps. Je me réveillais de temps en temps en entendant des bruits depuis ma cellule. Les pas des policiers s'entendaient très fort dans les pièces voisines et ils frappaient les murs avec leurs clés quand ils passaient à côté. Tous ces bruits me rendaient très nerveux.

Vers 7h30 ils m'ont apporté un petit déjeuner et m'ont à nouveau emmené voir le médecin. Ils m'ont emmené le voir tous les jours, le matin et le soir. Seul l'horaire changeait. Pendant la journée, j'étais resté assez tranquille dans la cellule. Le soir en revanche, après avoir vu le médecin et alors que je dormais deux policiers m'ont réveillé.

Ils m'ont emmené dans une salle d'interrogatoire. Là, se trouvaient trois cagoulés. Il s'agissait de ceux qui m'avaient frappé à Indautxu. Dans cette salle, l'un d'eux jouait le rôle du « gentil » et les deux autres celui des « méchants ». Ils me posaient des questions constamment. Quelques minutes sont passées, j'étais terrorisé et ils ont commencé à me frapper et à me pousser. Les coups étaient surtout portés sur la tête, la plupart avec la main ouverte. À un moment, l'un de ceux qui jouaient le rôle du « méchant » m'a levé et m'a frappé sans s'arrêter faisant tourner ma tête comme dans une partie de tennis. Cela m'a fait extrêmement mal.

Par moments, je pouvais parler normalement avec le « gentil ». D'une certaine façon c'est lui qui calmait les autres. C'est lui qui avait le plus d'informations. Les autres me posaient des questions générales, très en colère et parlant très près de mon visage. Ils me poussaient souvent, me prenant par le cou, me levant de force et me jetant à l'autre bout de la pièce. Les coups et les questions continuaient. En plus de la tête, ils me frappaient parfois au ventre.

Ils m'ont forcé à me déshabiller deux fois. La première fois ils m'ont laissé en caleçon et m'ont jeté au sol à force de coups. Après m'avoir frappé, ils m'ont dit de me rhabiller. Ensuite, ils ont laissé au milieu de la pièce le matériel électrique servant à l'ordinateur et à l'imprimante et m'ont menacé de me poser des électrodes. En plus, j'entendais les cris de deux camarades et des coups dans les pièces voisines. Ils parlaient de ces bruits. Ils me disaient que si je ne répondais pas ce qu'ils voulaient, j'irais moi aussi dans la pièce à côté : « ceux d'à côté, ils ont moins de patience que nous, ils ne se contentent pas de conneries ». Ils m'ont menacé de me mettre un sac sur la tête.

À un autre moment, l'un d'eux, comme enragé, a pris le pistolet qu'il portait sur lui et a fait mine de le charger. À ce moment, quelque chose a sauté du pistolet et est tombé sur mon pantalon. Il s'est mis à chercher l'objet, moi je n'ai rien dit. Ensuite, ils m'ont jeté au sol et les coups de pieds qu'ils m'ont donnés ont fait tomber la chose de mon pantalon. Je me suis alors rendu compte qu'il s'agissait d'une balle. Le « gentil » a dit à l'autre de ranger son pistolet.

À un autre moment, ils m'ont assis sur une chaise et m'ont obligé à écrire toutes les réponses sur une feuille. En voyant que je n'écrivais rien, ils ont posé ma tête sur la table et pendant qu'ils me maintenant ils frappaient la table devant mes yeux. De temps en temps, ils me disaient que les autres avaient parlé de moi pour voir si je répondais des choses différentes, mais je ne les ai pas crus. Ils me parlaient aussi des gens de mon entourage et ils me disaient que je ne leur donnais rien de nouveau. Ils ont éteint la lumière deux fois. Ils utilisaient cela pour me faire peur. Celui qui était le « chef » est entré (sans se cacher le visage) et après que les autres m'aient frappé et posé des questions devant lui, il est resté seul avec moi. Il me parlait très calmement et après avoir passé un moment à parler avec moi, il est sorti et les autres sont revenus. Après avoir passé des heures et des heures dans cette pièce, le policier « gentil » m'a dit d'aller me reposer : « on verra si tu te rappelles de plus de choses demain ».

C'était le 24. Pour ne pas perdre la notion des jours, j'avais fait un calendrier sur le mur de la cellule avec un petit caillou. Ils m'ont apporté le petit-déjeuner. Ce jour-là, le médecin légiste m'a examiné attentivement, il m'a reçu vers 15h. Je lui ai raconté tout ce qu'ils m'avaient fait ce jour-là, en résumant. Il m'a dit qu'il allait faire parvenir directement ce témoignage au juge. Il ne m'a cependant pas assuré que cela ne filtrerait pas du Tribunal. La veille ils avaient déchiré ma veste, je lui ai montré aussi et lui ai demandé de faire quelque chose pour qu'ils ne recommencent pas, et il m'a répondu qu'il était seulement médecin et qu'il ne pouvait rien faire d'autre. Il m'a fait un examen médical et je lui ai dit que j'avais mal sur toute la tête et au cou. Il m'a donné de l'Ibuprofène.

Pendant la journée, j'ai fait ma première déposition. Il y avait un avocat que je ne connaissais pas et qui s'est identifié, une femme qui était là depuis le début et aussi, je crois, celui qui jouait le rôle du « gentil ». Cette fois ils avaient le visage découvert. L'attitude de l'avocat a été choquante, à un moment son portable a sonné et à un autre moment il a regardé les résultats de la loterie.

Quand la déposition a été finie, ils m'ont ramené à la cellule. La journée a été tranquille. Pourtant, vers 3h30, ils m'ont à nouveau emmené à la salle d'interrogatoire.

Le 26 au matin, après le petit-déjeuner, c'est le médecin du Tribunal qui est venu dans ma cellule. Il m'a examiné et a regardé la cellule. Après cela, moi et trois autres camarades avons été emmenés à l'Audience Nationale dans des voitures différentes. J'ai vu sur une horloge dans la rue qu'il était 9h30.

À midi, ils m'ont emmené devant le juge Marlaska. J'ai dénoncé devant lui les mauvais traitements qui m'avaient été infligés, je lui ai résumé ce qu'ils m'avaient fait.

* Josu Muguruza : *Journaliste et député basque, membre du bureau national d'Herri Batasuna, assassiné par le GAL en novembre 1989 à Madrid.*

ANDER MAEZTU ARTEAGA

Vers les 3h15 du matin, j'entendis des coups à la porte et des cris qui disaient : "Ouvrez, police!". J'ouvris la porte et entrèrent de nombreux policiers de la Police Nationale, qui me dirent que j'étais en état d'arrestation pour appartenance à une organisation terroriste. Ils me montrèrent un papier qui devait être le mandat d'arrêt et ils me le mirent dans la poche du pantalon.

Une fois toute la maison fouillée, ils me firent monter l'arrière d'une voiture avec un policier ; il commença à me poser des questions : "Comment s'appelle ton groupe ? Quelles actions as-tu faites ?" Comme je ne répondais pas, il commença à me frapper la main ouverte sur la tête et au visage, il me demanda également au sujet de mon groupe d'amis, qui ils étaient, qu'est-ce que nous faisons... et ils continuaient à me frapper sur la tête jusqu'à ce que nous arrivions au commissariat de Chinchilla.

Deux policiers me firent entrer dans les toilettes, seul un d'entre eux suivit, il n'y avait pratiquement pas de lumière, et il commença à me taper sur les deux côtés du visage, en un coup il me fit tomber au sol et je me blessai au coude, mais le policier me fit lever, et alors qu'il me frappait il me disait que je n'avais pas intérêt à tomber; puis il me fit sortir et me descendit aux cellules. Le matin suivant, ils me dirent qu'ils me descendaient à Madrid, que maintenant commençait la partie de plaisir, ils me mirent une capuche et un masque, ils me poussaient la tête vers le sol.

J'étais assis à l'arrière de la voiture avec un policier, le même que lors de mon arrestation, qui me disait de tout le raconter, mais moi je lui répondais que je ne savais pas ce qu'il se passait, que je n'avais rien fait. Lui, il me répondait que le mieux pour moi était que je parle, que ma mère était très mal à l'hôpital, et que mon frère était à la maison avec plusieurs policiers. Moi, je ne voyais rien, et tout d'un coup, il me mit un sac en plastique entre les mains, et il me dit que j'allais apprendre ce que c'est. Il continuait de me menacer à propos de ma mère et de mon frère, que je n'allais pas les revoir. Il me disait que même si ma mère sortait de l'hôpital, je ne la reverrai pas dans la rue, parce que j'allais passer le reste de ma vie en prison. Il me posait beaucoup de questions, il me criait dessus; à un moment il me mit le sac sur la tête, la descendit jusqu'en bas du cou et la serra très fort. Je ne pouvais plus respirer, mais juste avant que je m'évanouisse, il me l'enleva, et il continua à me poser des questions, à me frapper la tête et le visage, et il me remit la poche sur la tête comme avant.

Ils me menacèrent aussi avec mes ami(e)s, ils me disaient qu'une de mes amies était également en état d'arrestation, ils continuaient à me frapper la tête et le visage, ils

me disaient que si je parlais pas, que si je ne disais pas ce qu'ils voulaient entendre, qu'ils allaient arrêter la voiture et me passer à tabac, et même ils firent semblant de le faire, d'arrêter la voiture. Ils me disaient que leur chef était très bon, qu'il leur avait laissé carte blanche, qu'ils pouvaient me faire ce qu'ils voulaient. Ils me disaient que j'allais pourrir en taule, qu'il fallait que je fasse attention dans les douches...en même temps qu'il me disait cela, il me prit la tête et l'inclina vers lui. Durant tout le voyage, ils me menacèrent, ils me hurlèrent dans les oreilles, ils me frappèrent et me mirent la poche sur la tête en m'insultant...

Quand nous arrivâmes à Madrid, ils me firent entrer dans une cellule. Le premier jour et la première nuit furent tranquilles. Durant la seconde nuit, ils commencèrent à m'interroger, et ils me firent sortir de la cellule, et me firent entrer dans une salle où j'allais voir le médecin légiste. Ils me firent mettre debout à côté d'une table; le policier qui était avec moi dans la voiture apporta des feuilles et un stylo, et le posa sur la table. Puis il me dit de commencer, mais je restais muet. Il commença à me dire que les autres avaient parlé, qu'ils me mettaient tout sur le dos, que j'étais le plus bête de tous, que j'allais tout prendre parce que j'étais stupide.

Tout d'un coup, ils se turent, et me dirent d'écouter, on entendait des cris, une personne pleurait en disant : "je suis une merde", on entendait aussi des coups, comme s'ils jetaient quelqu'un d'une chaise. Ils me dirent que c'était l'un des arrêtés qui avait signé des déclarations contre moi. Et moi, je continuais à me taire. Celui qui me posait les questions commença à me menacer, il me disait que ma mère était encore à l'hôpital, il me menaçait au sujet de mes ami(e)s. Il me montra la photo d'une personne que je connaissais sur son téléphone portable, il me donna son nom et qu'il allait la mouiller dans une sale histoire. J'allais commencer à dire quelque chose, mais finalement j'optai pour le silence, et du coup il se mit très en colère, sortit le sac de sa poche de pantalon, me la mit sur la tête, et me dit : "ou tu commences à parler ou je te la descends." Je continuais à ne rien dire, alors il descendit la bourse et la serra. Au moment où je n'en pouvais plus, il la lâcha. C'est à partir de ce moment-là que je commençai à parler. Il continua à me poser des questions et je répondis à quelques unes d'entre elles. Mais encore une fois, je me tus, alors un des policiers présents commença à me frapper la main ouverte des deux côtés de la bouche.

Tout d'un coup, entra un policier que commandait les autres, il me prit la tête et me dit de le regarder dans les yeux, il me frappa plusieurs fois le visage avec la main ouverte, et me dit de tout leurs raconter, qu'il était très en colère, il me montra ses dents, et il se tourna tout en disant : "tu es en train de me foutre en rogne... si je m'écoutais je te tuerais

maintenant". Il me prit sauvagement par la bouche et me dit encore une fois de tout raconter aux autres policiers, qu'il allait partir mais que si d'aventure je continuais à me taire, il reviendrait et je verrais ce qu'il allait se passer.

Il partit, et celui qui posait les questions me dit que oui, j'allais parler, que j'avais vu comment était leur chef. Je lui répondis que oui, et je m'assis sur la chaise, mais avant il me frappa de nouveau au visage. Je m'assis à table, en face de lui, et il commença à me parler de différentes personnes, de choses contre moi... et moi je disais que oui, et lui il écrivait. De temps en temps, je disais que non, alors il se mettait en colère, il m'insultait, me menaçait, et faisait signe de me frapper.

Mais tout d'un coup, il prit la feuille écrite dans ses mains et la déchira, il me dit que tout cela ne servait à rien, qu'il allait appeler son chef. Je me levais et il me dit que j'avais merdé. Moi je lui dis que j'avais raconté tout ce qu'il voulait, j'étais presque en train de pleurer, mais lui me répondit de ne pas pleurer, et il partit chercher son chef. J'étais debout le dos contre la porte, mort de peur, et les deux policiers entrèrent. Le chef commença à me tabasser, il me frappait le visage la main ouverte, très fortement, puis il agrippa ma bouche sauvagement et me dit de le regarder dans les yeux, qu'il allait me rabattre mon caquet, qu'il en avait marre de moi, que j'allais pourrir en taule. Il me demanda si j'avais peur de lui, et je lui répondis que oui, il me demanda comment je voulais que cela se passe, à la manière des fils de pute ou à la manière des gentlemans. Je lui répondis à la manière des gentlemans; alors il me dit de ne pas dévier mon regard, que je le regarde bien dans les yeux, pour que je voie bien qu'il ne me mentait pas quand il disait qu'il allait me faire les pires choses que je puisse imaginer, il me dit qu'il allait partir mais que si je ne parlais pas à ses compagnons il reviendrait.

Quand il fut parti, celui des questions me dit que je l'avais fait passer pour un pitre; moi je lui répondis que non, que c'était lui qui avait déchiré la feuille, il commença à hurler contre moi, à me tordre les testicules, et moi je criais de douleur, il continuait encore un petit moment à me tordre les testicules, tout en me disant qu'il était fatigué de moi, qui soit je parlais soit tout irait de mal en pis. Encore une fois, il me posa des questions, mais comme je ne savais pas ce qu'il me demandait, je ne répondais pas, alors il me mit encore une fois la bourse sur la tête, comme un chapeau, et me demanda si j'allais parler. Moi j'étais très fatigué, tout mon corps me faisait mal, je voulais qu'ils me laissent en paix, et j'avais très mal à la gorge. Comme je ne répondais pas, il descendit la bourse et la serra. Quand j'allais m'évanouir, il me l'enleva et me demanda encore une fois si j'allais parler, et je lui répondis que oui, que je n'en pouvais plus et que j'avais très peur.

Il m'assit sur la chaise et commença à écrire sur une feuille, la même chose que

nous avions dit auparavant (j'avais peur qu'il la déchire encore une fois et que revienne le chef). Le chef vint et il s'assit à côté de l'autre policier, et il commença à me demander si je connaissais telle ou telle personne, si j'avais trempé dans telle ou telle chose, si j'avais vu tel ou tel papier...je leur disais toujours que oui, j'avais tellement peur, et j'étais très mal aussi bien physiquement que psychologiquement. Ils me dirent qu'ils me suivaient depuis un an et demi, ils me demandèrent si j'avais une copine, que c'en été terminé de mes études de botaniques, ils me parlèrent de ma famille...

Pendant que le chef posait les questions, l'autre policier écrivait, mais parfois ils s'arrêtaient et me menaçaient; parfois je répondais que non à leurs questions ou je ne répondais pas parce que je ne savais pas, le chef se mettait en colère, il tapait du poing sur la table et me disait : " même si j'ai une voix douce, je peux détruire ta vie pour toujours". Ils me menaçaient beaucoup, surtout à propos de ma mère ou de mes ami(e)s; mes réponses à certaines questions les intéressaient beaucoup et pour peu que je ne réponde pas correctement, ils m'agrippaient fortement par la bouche.

Au moment de préparer ma déclaration, ils me dirent que je devais déclarer tout cela avec l'avocat commis d'office lors de la déclaration policière, que je ne les ridiculise pas, qu'il restait encore 4 jours (ils essayaient de me m'embrouiller à propos du nombre de jours de garde-à-vue) et que si j'en venais à déclarer autre chose que cela, les choses empireraient. Le chef m'attrapa encore une fois par la bouche et me dit : "compris?". Moi, j'étais terrifié et j'entendis des cris qui venaient de la salle d'à côté, comme si ils frappaient quelqu'un. Le chef partit et je restai avec les trois autres policiers, celui des questions me prit et me dit que je regarde bien en face et que si je ne remplissais pas ma part du contrat, il me jurait sur la tête de sa petite fille qu'il allait me faire passer un sale quart d'heure; mais le pire serait que le chef me tuerait.

Je ne sais pas combien de temps dura cet interrogatoire, il commença après que je vis le médecin légiste, une heure ou deux après, jusqu'au lendemain. En effet, très peu de temps après m'avoir ramené en cellule, ils m'amènèrent devant le médecin légiste, qui passe à peu près toutes les 12 heures (je voyais l'heure sur son téléphone portable).

Toute la matinée, ils allumèrent et éteignirent la lumière de la cellule, et cela me faisait peur, en plus j'entendais des pas devant la cellule, et je pensais qu'ils revenaient me chercher pour m'interroger encore une fois. Ils me firent sortir de la cellule et me montrèrent un papier sur lequel était écrit que la période d'incommunication était prolongée de 2 jours. Avant manger, ils m'amènèrent dans une salle où j'allais faire ma déclaration, mais avant d'entrer, le policier de mon arrestation me prit fortement la tête et me dit que j'avais intérêt à déclarer ce que l'on avait préparé durant la nuit, parce que si

non, il restait encore beaucoup de temps devant nous, et ce qu'il s'était passé la nuit dernière était une blague par rapport à ce qu'il m'attendait, puis il me menaça encore et m'insulta.

J'étais physiquement et moralement épuisé, la seule chose que je voulais c'était que l'on me laisse en paix, j'avais peur, et je me mis presque à pleurer. Ils me firent entrer dans la salle; il y avait une table avec un ordinateur et une imprimante. Devant l'ordinateur, un policier était assis, et à ses côtés il y avait le chef, qui me regardait fixement, et encore à côté il y avait le policier de mon arrestation. Moi, ils me firent assoir de l'autre côté de la table, à mes côtés il y avait mon avocat commis d'office, qui ne m'adressa pas la parole ni même me regarda.

Ils commencèrent par des questions à propos de mon nom, prénom, adresse... et je répondis. Après le chef commença à me demander sur ce que nous avons préparé durant la nuit, et je continuais à répondre. Chaque fois que j'oubliais quelque chose, ils me regardaient avec colère, et recommençait à me questionner jusqu'à ce que je réponde correctement. Le policier de mon arrestation faisait des gestes avec son visage quand l'avocat ne regardait pas. Je ne sais pas si je répondais bien ou mal, mais j'étais détruit, je me sentais comme une merde, j'avais la trouille, alors je répondis à tout, comme ils me l'avaient fait répéter. Pendant tout ce temps, l'avocat ne m'a pas regardé ou parlé une seule fois.

Une fois la déclaration terminée, le policier présent lors de mon arrestation me prit et me dit que c'était très bien, me demanda si je voulais boire ou manger quelque chose. Moi, j'étais de pire en pire, j'étais moralement détruit, et je lui dis que non, mais il m'apporta un Pepsi. Je le bus, et lui il faisait comme s'il s'inquiétait pour moi, il me disait de ne pas tout boire d'un coup, que c'était très froid, si je voulais un verre... Après, ils me ramenèrent à la cellule, toujours la tête baissée, je m'assis sur le banc et je commençai à pleurer, j'étais très mal.

Je passai la nuit en cellule, ils ne virent pas me chercher, et je pus dormir un petit peu, je crois qu'ils m'ont laissé tranquille parce que j'avais déclaré et signé ce qu'ils voulaient. Mais durant la nuit je me réveillai en entendant des cris de douleur d'un ou une détenu(e).

Au matin suivant, ce fut la seule matinée durant laquelle je n'ai pas vu le médecin légiste. Ils ouvrirent les portes, et me crièrent de plier les couvertures, ils me mirent la capuche sur la tête, les menottes et me firent monter dans la voiture. Ils me dirent que nous allions à l'Audience Nationale.

Quand nous arrivâmes à l'Audiencia, l'un d'entre eux me glissa à l'oreille que je

devais déclarer au juge ce qu'ils m'avaient obligé à signer au commissariat, il me le dit sur un ton très aimable, et même lorsqu'ils partirent l'un d'entre eux me dit : "Agur Ander".

Je passai quelque temps en cellule avant d'être amené devant le juge Marlaska. Je m'assis sur une chaise et le juge commença à me dire de quoi il m'accusait. Je répondis à la première question mais quand il me lut la déclaration policière je lui dis que je niais toutes les charges et que cette déclaration était basée sur la torture. Je commençai à les énumérer, je crois même que je les ai toutes dites. Je lui dis que je voulais porter plainte. Par contre, pendant le temps où j'étais au commissariat, je n'ai rien dit au médecin légiste, tellement j'avais peur qu'elle me dénonce aux policiers.

AINARA LADRON URBIETA

Vers 14h, je me trouvais chez un ami. La porte s'est ouverte, ce n'est pas cet ami qui est entré mais 6 policiers qui ont crié "Police Nationale, Ainara, tu es arrêtée!".

Ils avaient des pistolets et des plaques à la main, derrière eux un secrétaire judiciaire et mon ami sont entrés. Je me trouvais dans le salon, le policier qui semblait être le chef m'a montré l'ordre d'arrestation; le papier ne mentionnait pas le motif de l'arrestation et ils ne me l'ont pas donné oralement non plus, la seule chose qu'il m'ont dite est que j'étais sous le régime de la mise au secret, et si j'avais quelque chose à dire. J'ai dit non et ils m'ont mis les menottes.

Une fouille de 20 heures a alors commencé, ils ont perquisitionné la maison et différents locaux. Les fouilles ont pris fin à 7h du matin. Le secrétaire judiciaire et moi avons été présents tout le temps.

Quand la fouille de mon appartement a commencé, je me suis adressée au secrétaire judiciaire et je lui ai dit que je faisais valoir mon droit de ne pas répondre. Quand il a entendu ça, le chef des policiers s'est mis à crier, il m'a demandé à quoi je pensais, je lui ai répondu que je connaissais mes droits et en m'adressant à nouveau au secrétaire judiciaire, je lui ai demandé d'écrire ce que je venais de dire. Le chef a crié de ne pas lui dire comment faire son travail et le secrétaire judiciaire m'a dit qu'il ne pouvait pas écrire cela et qu'il n'était là que pour la constatation officielle.

Quand ils ont fini la fouille, ils m'ont emmenée au commissariat de Donostia, où ils m'ont d'abord laissée dans un escalier, face au mur, la tête baissée. Après avoir pris mon ADN, mes empreintes et ma photo, ils m'ont emmenée voir le médecin du Tribunal en voiture avec un masque sur les yeux.

En arrivant dans le bureau du médecin du Tribunal, ils m'ont enlevé le masque et les menottes et sont partis en fermant la porte. Je suis restée dans le bureau avec deux médecins légistes, ils m'ont montré leur carte, je me suis déshabillée et ils ont examiné mon corps en m'interrogeant sur le traitement que j'avais reçu. Je leur ai dit que je venais d'une fouille de 20 heures, que je n'avais pas dormi et qu'ils m'avaient menacée pendant les 20 heures. À part ce qui concerne les menaces, ils ont noté tout ce que je disais. À la fin, j'ai été emmenée avec le masque et les menottes.

À l'arrivée au commissariat de Donostia, ils m'ont enlevé le masque et m'ont emmenée dans un cachot. Après une demi-heure, ils m'ont ressortie de la salle en disant qu'ils allaient me transférer à Madrid.

Le voyage jusqu'à Madrid a été assez pénible. Entre le commissariat et la voiture, ils m'ont fait baisser la tête et m'ont tiré les bras vers le haut en me faisant mal. Pendant presque tout le voyage, ils ont maintenu ma tête baissée, en me posant des questions sans cesse, des questions sans aucun sens ou des questions dont ils connaissaient déjà les réponses. Pendant ce temps, ils me frappaient sans arrêt sur la tête avec la main ouverte, et me donnaient de temps en temps des coups de poing dans les côtes. Ils me tiraient par les

cheveux me faisant bouger d'un côté à l'autre et me criaient dans l'oreille.

De temps en temps, quand l'interrogatoire se calmait, ils m'enlevaient les menottes que j'avais dans le dos et me laissaient me redresser pour me reposer un peu. À la fin, j'étais très fatiguée, le voulais arriver et avoir l'occasion de m'allonger et de fermer les yeux même pour dix minutes. Nous sommes finalement arrivés au commissariat de Madrid et ils m'ont emmenée dans une cellule.

Il n'y avait pas de lumière dans la cellule. Ils m'ont laissée comme ça deux ou trois heures et j'en ai profité pour me reposer. J'ai un peu dormi. Ensuite, ils ont ouvert la porte et m'ont emmenée voir le médecin. C'était une femme d'environ 50 ans. Elle m'a demandé si je savais quelle heure il était, je lui ai répondu que je ne savais pas et elle m'a dit qu'il était 20 heures, ce qui m'a permis de me situer un peu. Elle m'a montré sa carte et m'a posé des questions. J'ai parlé des mauvais traitements et elle a écrit ce que je disais. Je me suis déshabillée et elle m'a examinée. Elle m'a dit que je la reverrai le lendemain matin et elle a appelé les policiers. Ils m'ont ramenée à la cellule et m'ont apporté un repas. J'ai essayé de manger mais je n'ai pas réussi, j'avais le ventre noué.

Après le repas j'ai essayé de dormir, mais ils ont ouvert la grille métallique de la cellule pour que je ne dorme pas. Ils m'ont emmenée dans une salle où il y avait deux tables, une au milieu et l'autre dans un coin. Il y avait aussi une chaise. Cinq hommes sont entrés (à partir de maintenant, je les appellerai par des numéros de 1 à 5).

Le policier n°1 jouait le rôle du gentil ; c'était celui-là même qui m'avait frappée pendant le voyage de Donostia à Madrid. Les n°s 4 et 5 avaient pris le rôle des méchants. Les n°s 3 et 4 n'ont presque pas participé.

Aussitôt entrés dans la salle, le n°3 ma forcée à me mettre à genoux et le n°4 m'a frappée au visage avec la main ouverte, je suis tombée par terre et il m'a donné des coups de pieds dans les côtes. Il s'est arrêté un moment puis m'a remise à genoux. Le n°5 m'a tirée par les cheveux puis m'a donné des coups sur la tête avec la main ouverte, il m'a relevée et m'a mise sur la table du milieu. Ils m'ont obligée à me déshabiller et à m'allonger sur la table (pendant que je me déshabillais, ils se sont mis à rire en me disant "tu te déshabilles comme telle personne, j'adore la façon dont tu te déshabilles, on va voir si tu pleures et si tu parles comme elle). Ils ont essayé d'écarter mes jambes mais je les serrais de toutes mes forces. Le n°3 m'a montré un liquide dans un verre, un autre lui a demandé pour me faire peur s'il avait bien mélangé le liquide pour ne pas dépasser les limites.

Ils ont commencé à me lancer le liquide au visage tout en essayant de m'écarter les jambes par la force. Je n'avais pas ouvert la bouche et ils m'ont bouché le nez pour m'y forcer, quand j'ai ouvert la bouche j'ai secoué la tête ce qui a fait tomber le liquide. Ils ont arrêté avec le verre quand ils ont cru que j'avais avalé une gorgée. Le n°4 a commencé à me frapper sur les seins avec la main ouverte et le n°5 a voulu me faire croire qu'il avait sorti son pénis mais j'ai vu que c'était sa ceinture.

Après un long moment comme ça, ils m'ont relevée et m'ont mise face au mur. Tous sont sortis sauf le n°5. Il m'a obligée à rester contre le mur sur la pointe des pieds et les bras en l'air. Il me posait des questions sans arrêt, me frappait la tête avec la main ouverte et me tirait les cheveux. Il me disait "quand tu sortiras d'ici tu ne pourras même plus étudier". Après un long moment d'interrogatoire incessant, il s'est mis à me frapper sur les fesses avec la main ouverte. Puis il m'a posé une canette métallique très froide contre la fesse. Il a ensuite passé son doigt sur mon anus et mon vagin, en me touchant et en me disant "quelle horreur si ça te plaît!". Il s'est éloigné et est sorti de la pièce. J'étais pleine de rage. Les n°s 1 et 3 sont entrés aussitôt.

Le n°1 m'a ordonné de me retourner et m'a demandé si je savais pourquoi j'étais là; devant ma réponse négative, il a commencé l'interrogatoire. Le n°1 m'a dit que si je parlais plus avec eux il ne me frapperait pas. Je crois lui avoir lancé un regard d'indifférence et de rage, c'est lui qui m'avait frappée pendant le voyage, et il a eu une réaction bizarre je crois, il m'a dit "eh oui, c'est moi qui ai du faire le gentil". Il a continué l'interrogatoire et comme je ne répondais pas, il disait "j'adore que les gens me regardent comme a, si si j'adore, ça veut dire qu'on a réussi, ça veut dire qu'on a attrapé une petite chef" pour me rendre nerveuse. Il m'a demandé si j'allais répondre aux questions et m'a dit d'écrire mes réponses sur une feuille. J'ai écrit non sur le papier et il est parti.

Le n°1 est parti, le n°3 est resté et les n°s 4 et 5 sont entrés. Le n°5 a dit "elle ne veut pas répondre" et après m'avoir ordonné de me déshabiller, il a commencé à me frapper sur la tête avec une revue. Les n°3 et 4 sont alors sortis en disant "allons-nous en, ils ont besoin d'intimité" et ils ont éteint la lumière. Le n°5 a rallumé la lumière et m'a ordonné de me retourner en disant "regarde-moi en face, j'aime qu'elles me regardent en face".

Il a continué à m'interroger en me frappant au visage avec la main ouverte. Quand je croyais qu'il allait me frapper, je fermais les yeux par réflexe et il me disait: "qu'est-ce que tu crois, je vais te frapper quand tu t'y attends le moins, vous croyez que le pire c'est la Guardia Civil mais non, on est des fils de pute". Après un long moment comme ça, il a fait deux pas en arrière et a dit "alors, tu vas commencer à parler? Sinon c'est des vrais coups qui vont arriver, ça ce n'était rien". Je n'en pouvais plus, j'étais épuisée, j'avais besoin de 5 minutes pour respirer, et j'ai dit oui pour qu'il arrête un moment. Je m'attendais à une montagne de questions mais à ma grande surprise il a mis fin à l'interrogatoire, il ne m'a rien demandé, il m'a dit de me rhabiller et a ordonné aux policiers qui étaient dehors de me ramener en cellule. Sur le chemin de la cellule, les policiers m'ont demandé si j'allais bien et quand j'ai dit oui ils m'ont dit "tu n'as pas de marques".

Le lendemain matin, ils m'ont donné un petit déjeuner et après quelques heures m'ont emmenée voir le médecin. Il était 14h, elle m'a montré l'heure sur son mobile. Elle m'a interrogé sur le traitement que j'avais reçu et j'ai dénoncé les tortures en racontant ce qu'ils m'avaient fait. Elle a examiné mon corps y compris mes organes génitaux, elle a vu que j'avais des marques dans le cou. Quand je lui ai dit qu'ils m'avaient attrapée au cou, elle a dit que ce n'étaient pas des marques de doigts mais de ces marques qui viennent quand on grossit et qu'on maigrit et elle a écrit dans son rapport que ces marques

m'étaient propres.

Les policiers m'ont ramenée en cellule et j'y suis restée jusqu'à au soir. Ils m'ont apporté le déjeuner et le dîner et j'ai pu dormir un moment pour récupérer des forces avant d'affronter une autre dure nuit.

Le soir, ils m'ont sortie de la cellule et m'ont emmenée dans une autre salle. Les n°4 et 5 sont entrés et "on va voir ce que tu fais aujourd'hui, ce qui s'est passé hier va te sembler une blague". Le n°4 a dit en parlant de l'autre: "hier il n'a pas pu mais aujourd'hui il a pris du viagra alors tu vas voir", et il a continué comme ça. En voyant qu'ils n'obtenaient rien de cette façon, ils ont recommencé l'interrogatoire. J'entendais les cris d'une autre personne dans une pièce voisine et quand ils s'en sont aperçus, ils m'ont dit "quand ils en auront marre de lui ils viendront te voir". Ils ont continué l'interrogatoire et après un moment, ils m'ont dit "on te ramène à ta cellule mais réfléchis bien à ce que tu diras dans ta déposition, moi je te laisse là-bas, ne me rends pas responsable de ce qu'ils feront".

Ils m'ont ramenée à la cellule, j'ai très mal passé la nuit, j'attendais qu'ils reviennent me chercher, j'entendais les cris qui venaient des salles d'interrogatoire et j'attendais qu'ils reviennent. Finalement après un long moment j'ai réussi à m'endormir.

Le lundi matin, après le petit-déjeuner, ils m'ont ramenée voir le médecin légiste. C'était un homme d'une cinquantaine d'années, il avait une attitude plus froide, il ne m'a dit quelle heure il était, quand il m'a interrogée j'ai dénoncé les tortures et il m'a demandé de me déshabiller et m'a examinée.

L'après-midi, ils m'ont emmenée faire la déposition: se trouvaient là les policiers n°s 1 et 3 et un avocat commis d'office.

À la fin de la déposition, l'avocat et moi avons signé. Ensuite, ils m'ont demandé d'écrire un texte. J'avais peur alors je l'ai fait. Quand j'allais sortir de la pièce, le n°1 m'a donné deux petits coups sur le dos en me disant avec une pointe de sarcasme "c'est bien, repose-toi maintenant". J'ai gardé ces mots en tête toute la nuit, en attendant qu'ils reviennent me chercher, mais j'ai fini par m'endormir et ils m'ont laissée tranquille.

Le dernier jour, très tôt, ils ont ouvert la porte et après le petit-déjeuner, ils m'ont emmenée à l'Audience Nationale vers 9h. Après avoir vu le médecin, ils m'ont emmenée devant le juge Marlaska. Il me posait des questions, et non seulement je ne répondais pas mais je dénonçais les tortures et niait la déposition (quand j'ai parlé des tortures, ni le juge ni le procureur n'ont réagi, ils n'ont pas répondu). L'après-midi, j'ai pu voir l'arrêt du juge, j'ai vu qu'il levait la mise au secret et j'ai pu voir un avocat de confiance. Vers 1h du matin, ils nous ont emmenés à Soto.

LES 8 JEUNES QUI PARTICIPENT À L'ACTION



Prénom: Benat

Noms: Lizeaga Urkidi

Age: 22 ans

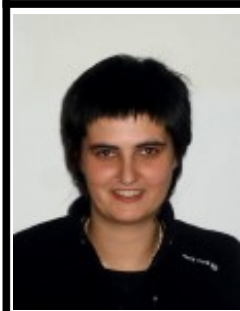
Ville: Zumaia (Gipuzkoa)

Etudes: Diplôme d' éducateur spécialisé.
Première année licence de psychologie

Emploi: Professeur dans un collège à Zumaia (5 heures par semaine).

Militance : Depuis mes 16 ans je milite politiquement dans différentes organisations de jeunesse (maison des jeunes du village, écoles de bertso, segi, organisations étudiantes, assemblée de jeunes, et groupe en soutien à l'euskara).

“Je n’ai jamais caché mes activités politiques, elles ont toujours été publiques. Dans les différentes organisations de mon village nous avons mené diverses luttes (droit au logement, en faveur de l’euskara, dans la maison des jeunes...). Le 22 octobre lors de l’opération policière à l’encontre de Segi, après que la police nationale espagnole ai mis la maison de mes parents sens dessus-dessous, j’apprends qu’un ordre d’arrestation est émis à mon égard. Prenant en compte les témoignages de tortures des opérations précédentes, je décide de venir me réfugier en Pays Basque nord. J’ai choisi de passer cette semaine à Ispoure avec mes camarades pour dénoncer la répression à l’encontre de la jeunesse, revendiquer le fait que mon action politique est légitime, et enfin mettre en évidence l’aspect anti-démocratique de l’État français.”



Prénom: Aitziber

Noms: Plazaola Oregi

Age: 25 ans

Ville: Bergara (Gipuzkoa)

Etudes: BAC général

Deuxième années de professeur des écoles

Militance: Différentes organisations de jeunesse (mouvement étudiant, mouvement féministe, Segi).

“ Le 22 octobre dernier, lors de l’opération policière contre Segi, j’ai réussi à fuir. Lors des rafles précédentes qu’il y a eu contre Segi, mes ami-e-s ont été torturés, le but étant l’auto-inculpation et la dénonciation d’autres jeunes. De la même manière, lors de notre opération policière des militants ont été ainsi torturés et incarcérés. Face à cette situation je souhaite atteindre deux objectifs, ne pas tomber dans les mains des forces espagnoles (avec tout ce que cela comporte) et poursuivre mon activité politique. J’ai fait le choix de venir ici, parce que je suis jeune, que je veux continuer à lutter pour un Pays Basque indépendant et socialiste, et faire face aux problématiques concernant la jeunesse. En venant nous chercher ils ont essayé de nous prendre notre liberté, nos rêves, notre détermination. Mais moi je décide de poursuivre et je réaffirme ma militance.”



Prénom: Irati
Noms: Tobar Eguzkitza
Age: 24 ans
Ville: Portugaleta (Bizkaia)
Etudes: BAC général
Professeur de langues étrangères
Licence de Pédagogie
Surveillante attitrée à l'école "Urtxintxa"
Emplois: Divers remplacements en tant que professeur.
2009-2010 mise en place d'un programme éducatif avec une classe de l'école primaire, autour des violences faites aux femmes.
Avec une classe de collégiens, programme éducatif autour des violences sexistes.
Militance: Dans le mouvement étudiant, dans différentes organisations de jeunesse (assemblée de jeunes, mouvement féministe et brigades internationales, Segi).

" Etre un jeune militant comporte des risques au Pays Basque sud (menaces, arrestations, fichages, tortures...). Il n'est donc pas simple de mener un travail politique et public. Lors d'une des rafles spectaculaire contre Segi en 2009, mon nom fut soutiré à mes ami-e-s sous la torture, depuis je fais partie d' une liste noire. Malgré cette information et les risques qu'elle comporte, j'ai décidé de poursuivre mon engagement politique et donc de vivre, travailler et militer au Pays Basque.

Il y a 4 mois la police nationale espagnole a envahi ma maison mais ils ne m'ont pas trouvée. Je pense que rêver à un Pays Basque libre, socialiste, féministe, bascophone est légitime. De la même manière il est légitime de s'organiser et de lutter pour concrétiser ce projet.

C'est pour cela que je ne peux absolument pas accepter d'aller en prison pour mes idées politiques; ainsi je me suis réfugiée dans ce coin du Pays Basque. J'ai décidé de participer à cette action (passer la semaine à Ispoure), je vis au Pays Basque et je ne peux renier mes rêves."



Prénom: Endika
Noms: Perez Gomez
Age: 23 ans
Ville: Larrabetzu (Bizkaia)
Etude: BAC général
Diplôme supérieur de paysagiste
Emplois: Entreprise audiovisuelle " Soinu eder"
Serveur en 2009 dans le bar "Aretxabala", en 2010 bar "Amaiuru".
Stage pratique dans une auberge pendant 3 mois.
Militance: Différentes organisations de jeunesse (mouvement étudiant, assemblée de jeunes, brigades internationales, Segi).

"Lors de la rafle contre Segi en 2009, mon nom avait été soutiré sous la torture à mes ami-e-s. Depuis, je fais partie de la liste noire qu'a composé la police espagnole, avec le risque de me faire arrêter. Lorsque j'ai appris qu'un mandat d'arrêt était lancé contre moi, j'ai décider de venir en Pays Basque nord pour pouvoir continuer à développer mon travail politique. Je suis un jeune du Pays Basque, et je fais partie de la jeunesse qui est le présent et le futur de ce pays. Je suis convaincu que je dois continuer à lutter pour la liberté de mon pays. Ils ont voulu nous voler notre rêve et notre détermination mais ils se sont trompés, inversement ils nous ont poussé à travailler avec plus d'ambition. C'est pour cela que je souhaite poursuivre le travail que j'ai entamé dans mon village et que je participe à cette action (semaine à Ispoure): pour dénoncer notre situation, revendiquer la lutte menée par la jeunesse, et condamner l'aspect anti-démocratique de la France."



Prénom: Jazint
Noms: Ramirez Cruz
Age: 22 ans
Ville: Donostia – Saint Sébastien (Gipuzkoa)
Etude: Dernière année professeur des écoles
Titulaire en tant que moniteur et surveillant
Emplois: Coordinateur dans un centre de loisirs à Donostia
Coodinateur dans une ludothèque
Surveillant dans un centre de loisirs
Militance: Membre de Musikherria (association regroupant des groupes de musiques locaux,).
Différentes organisations de jeunesse (maison des jeunes, assemblée des jeunes, mouvement étudiant, Segi.)

“Lors de l'opération policière en 2009 contre Segi mon nom avait été soutiré sous la torture. Depuis, la police me suivait au quotidien (dans la rue, à l'université...) jusqu'à ce qu'ils viennent me chercher le 22 octobre. Par chance j'ai réussi à fuir leurs griffes et à éviter l' incommunication et les tortures. Même si mon souhait était de me présenter au tribunal je suis resté caché pendant quatre mois. A cause du risque d'être torturé, je suis venu au Pays Basque nord pour poursuivre mon activité politique et pour revendiquer le droit que nous, Basques, avons de vivre au Pays Basque et le droit de poursuivre nos activités politiques.”



Prénom: Bergoi
Noms: Madernaz Del Pozo
Age: 23
Ville: Gasteiz (Araba)
Etudes: Etude des systèmes informatiques et de télécommunication au lycée Mendizabala.
Montage et maintenance d'équipements industriels en premier niveau d'études supérieures professionnelles
Diplôme d'animateur de Centre de Loisirs
Stage de création de sites web.
Emplois: Coordinateur des stages d'animateurs de Centres de Loisirs
Animateur, enseignant et formateur dans le domaine des loisirs.
Militance: Mouvement de la jeunesse et Segi.

“ Depuis tout petit, j'ai compris que le Pays Basque était différent des Etats français et espagnol. J'ai fait le choix d'amener mon grain de sel à la scène politique basque, j'ai fait le choix de m'organiser et de lutter. Pour cela en 2008 j'ai été arrêté et incarcéré. J'ai passé deux mois en prison. Lorsque je suis sorti, je me suis posé cette question : je change mon idéologie ou je continue ma militance même si j'ai le risque de me faire arrêter une seconde fois ? La réponse était claire: les Espagnols ont leur pays, les Français aussi et pourquoi pas nous ? Pour cela j'ai décidé de poursuivre. En 2009, ils ont arrêté un de mes amis avec d'autres jeunes. Ils ont été torturés. En 2010, en me rendant compte que j'étais surveillé de près, je savais que je ne souhaitais pas être ennemis au secret et torturé, puisque je savais que ça allait beaucoup plus mal se passer que la première fois. Je participe à cette action (semaine à Ispoure) parce que nous en avons le droit, et parce que le futur de ce pays est dans les mains de la jeunesse . ”



Prénom: Xalbador
Noms: Ramirez Cruz
Age: 20
Ville: Donostia -Saint Sébastien
Etude: BAC général
3ème années en licence de basque
Emplois: 4 mois dans une imprimerie
Serveur dans différents bars
Militance: Différentes organisations de jeunesse (mouvement étudiant, membre du conseil des étudiants, membre d'une maison de jeunes et d'une assemblée de jeunes, membre d'une association culturelles de quartier, Segi).

“ Lors de l'opération du 22 octobre dernier la police était venue pour m'arrêter. Depuis, il y a un ordre d'arrestation à mon nom. Dans l'Etat espagnol cette situation comporte une importante menace de torture (nous en avons beaucoup d'exemples). Je considère la militance de la jeunesse comme un moteur dans le processus de libération de mon pays. C'est pour cela, qu'il me paraît nécessaire de poursuivre mon activité militante. Avec le risque de torture dont je vous ai parlé, j'ai décidé de poursuivre et de développer ma militance au Pays Basque nord. Je participe à cette semaine à Ispoure, avec le collectif contre le mandat d'arrêt européen, pour revendiquer nos droits civils et politiques.”



Prénom: Aiala
Noms: Zaldibar Alvarado
Age: 24
Ville: Gasteiz (Araba)
Etudes: BAC général
Etudes de sciences politiques
En cours de formation d'éducatrice de jeunes enfants
Emplois: Enseignante de danses basques
Surveillante de cantine
Surveillante dans les bus scolaires
Militance: Mouvement étudiant
En 2007, j'ai été candidate du parti EAE-ANV sur la liste de Gasteiz (qui a été annulée par la Cour Suprême) et en 2009, j'ai été candidate suppléante de la plateforme D3M sur la site d'Araba (annulée elle aussi). Segi

“ Lorsque j'ai appris qu'il y avait un mandat d'arrêt contre moi, j'ai décidé de fuir mon village, étant donné que beaucoup de personnes, dans les rafles précédentes, ont été arrêtés et torturés pour leurs idées politiques. De plus je souhaitais poursuivre mon activité politique que je ne pouvais plus mener librement chez moi. En participant à cette action (semaine à Ispoure), je souhaite dénoncer ma situation, et plus en général la situation de toute la jeunesse indépendantiste du Pays Basque. Je dénonce aussi le déni de justice que le mandat d'arrêt européen suppose.”

POURQUOI CETTE ACTION

Le Pays Basque est entré dans un nouveau cycle politique. Un processus démocratique pour la résolution du conflit impulsé par la gauche abertzale est en train de se dessiner. Dans ce sens, ces derniers mois, un certain nombre de pas ont été faits et des acteurs différents se sont engagés pour une résolution du conflit. En revanche, les Etats français et espagnol ont décidé de répondre par la répression.

Les huit jeunes présentés sont sous le coup d'un avis de recherche et mandat d'arrêt dans l'Etat espagnol et risquent donc un mandat d'arrêt européen. On leur reproche d'avoir participé à des mobilisations et des réunions de l'organisation Segi. C'est leur activité politique qui est visée. Leurs droits civils et politiques sont bafoués. Ils risquent une peine de 12 ans de prison pour leur appartenance à une organisation politique.

Ces jeunes, comme Aurore Martin, sont des militants de la gauche abertzale et c'est pour cela qu'ils et elles sont attaqués.

Ils veulent empêcher leur militance politique, attaquer leurs idées. Il est clair que le débat qui entoure le mandat d'arrêt européen n'est pas celui de la nationalité mais celui des atteintes aux droits civils et politiques, le vrai problème est là.

Ils et elles ont voulu cette semaine apparaître publiquement, parce qu'ils et elles ont la volonté de continuer leur travail politique mais aussi parce qu'ils ont besoin de soutien. Ils et elles ont fait le difficile choix de fuir parce qu'ils et elles risquaient d'être sauvagement torturé-e-s. Il y a déjà eu beaucoup trop de militant-e-s torturé-e-s.

Le collectif s'élève contre ces pratiques et exige que les mandats d'arrêt européens basés sur des déclarations obtenues sous la torture ne soient pas appliqués.

Nous refusons qu'ils et elles soient remis-es aux autorités espagnoles et exigeons l'arrêt des poursuites à leur encontre comme à l'encontre d'Aurore Martin. Nous voulons apporter notre soutien total, à ces jeunes, ainsi qu'à tous les militant-e-s persécuté-e-s pour leur activité politique.

Nous souhaitons, comme cela s'est fait pour Aurore Martin, que tous et toutes manifestent leur soutien et participent à toutes les mobilisations.

MOBILISATIONS et RDV :

- Le lundi 21 février rassemblement à 19h à Ispoure
- Le mardi 22 février rassemblements à 12h et 19h à Ispoure. A 20h conférence sur la torture
- Le mercredi 23 février rassemblements à 12h et à 19h à Ispoure.
- Le jeudi 24 février rassemblements à 12h et à 19h à Ispoure. A 20h conférence sur le mouvement de la jeunesse au Pays Basque.
- Le vendredi 25 février rassemblements à 12h à Ispoure et à 19h à la mairie de St Jean Pied de Port.
- A partir de 20h30 soirée de soutien à l'action de la semaine (concerts, prises de parole...)
- Le samedi 26 février Kantaldi à 20h à Cambo.
- Le samedi 5 mars chaîne humaine à Bayonne